

RÉSOLUTION 23R-22

Exiger que toutes les demandes de subventions mondiales indiquent comment l'action favorisera la paix positive

Soumis par : District 1020 (Écosse)

- 1 ATTENDU QUE la Fondation Rotary accorde des subventions mondiales aux
2 clubs et aux districts pour des actions humanitaires et éducatives,
3
4 ATTENDU QUE toutes ces subventions doivent s'inscrire dans un axe stratégique
5 particulier et répondre aux exigences de pérennité,
6
7 ATTENDU QU'il est également possible d'exiger que les actions subventionnées
8 comportent un élément de paix,
9
10 ATTENDU QUE la paix positive traite d'une vie quotidienne harmonieuse et pas
11 simplement de l'absence de guerre.
12
13 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de demander
14 aux administrateurs de la Fondation Rotary d'exiger que toutes les demandes de
15 subventions mondiales indiquent comment l'action favorisera la paix positive.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

- 16 La Fondation Rotary consacre tous les ans des sommes importantes à
17 d'excellentes actions, mais ne fait pas nécessairement la promotion de la paix.
18 Chaque action pourrait inclure un élément de construction de la paix. Un guide
19 simple pourrait être créé pour montrer aux clubs et aux districts comment une
20 action peut également soutenir la paix positive. Cela les encouragera à adopter la
21 « paix et la compréhension » dans nos actions et à sensibiliser à la nécessité de
22 construire la paix dans tous les axes stratégiques.

IMPACT FINANCIER

- 23 Si adoptée, cette résolution peut avoir un impact financier pour le R.I. qu'il est
24 impossible de déterminer à l'heure actuelle. Le coût dépendra du niveau de
25 soutien que devra fournir la Fondation Rotary.